

## Jean-Baptiste André Godin à François Cantagrel, 17 décembre 1866

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Informations sur le document source

CoteFG 15 (9)

Collation2 p. (37r, 38v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à François Cantagrel, 17 décembre 1866, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/45600>

Copier

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[17 décembre 1866](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Cantagrel, François \(1810-1887\)](#)

Lieu de destination2, rue de la Coutellerie, Paris

# Description

Résumé Sur l'affaire Jacquet. Godin informe Cantagrel qu'il a dû quitter Paris sans avoir pu le revoir. Il lui explique qu'il a passé la soirée de vendredi avec Lecoq de Boisbaudran et qu'il a revu monsieur Juette le samedi matin et s'est entendu avec lui pour faire chez Cantagrel les expériences de cuisson de deux rôtis. Godin annonce à Cantagrel qu'il lui envoie trois exemplaires de son dire sur l'affaire destinés à Lecoq de Boisbaudran et aux experts. Il lui indique enfin qu'il a vu monsieur Tinard avant son départ.

Notes François Cantagrel répond à Godin le 20 décembre 1866 (Cnam FG 17 (2) c).

## Mots-clés

[Aliments](#), [Appareils de cuisson](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#), [Ressources naturelles](#)

Personnes citées

- [Jacquet, François Alphonse](#)
- [Juette \[monsieur\]](#)
- [Lecoq de Boisbaudran, André \(1831-1868\)](#)
- [Poinsot \[monsieur\]](#)
- [Tinard \[monsieur\]](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 16/01/2024

---

Guise le 17 juill<sup>me</sup> 1666  
et concernant Cantages

je quitte Paris sans pourvoir  
avoir avec vous de ma visite  
de vendredi qui a été trop occupé  
avec M<sup>me</sup> Leug pour me permettre  
d'aller à Bony. Sam<sup>me</sup> matin  
je reviendrai pour faire une partie  
assez bien disposé. Je lui ai dit  
que j'avais trouvée une rotisserie chez  
vous qui permettrait de faire les  
expériences nécessaires. Il m'a dit que  
si cela ne devait pas vous gêner  
que lui aussi voudrait faire l'expérien-  
ce jeudi mais que ne voulait pas vous  
gêner pour cela. Pour ce qui me  
concerne je n'ai rien à objecter à ce  
que ce soit jeudi prochain mais je  
ne serais pourtant pas fâché que  
le resto viennent faire avec les trois  
pièces que je prépare dans un voisinage  
dans un peu grande ville où je  
vous n'êtes nullement obligé de venir  
à personnalité.

Vous savez que je suis venu à  
faire deux roasts une à la sauce  
ordinaire taute en viande marinée  
300 grammes à un flûte au maximum  
de viande suffit à chaque roast c'est  
la viande marinée qui doit être

avec la dernière. Il faudra espérer  
que vous mettraz votre expérience à  
bon service pour cette opération

vous insisterez auprès de moi pour que  
les produits de la mission ne contiennent  
pas de leur sorte surtelle dans  
la crainte que la malversation se  
trouve au point grave que le plomb  
soit brûlé quand même

je vous envoie les trois copies de  
mon livre et du traité le temps me  
manquant je me suis contenté pour  
deux exemplaires du traité de votre ensemble  
les autres que j'ai établis des copies  
supplémentaires

je prie que M<sup>e</sup> le Roy disez revenir  
à Paris. Vous devrez si vous pouvez  
à propos de lui remettre avant  
de le porter aux raports mais il  
est urgent de le faire passer bientôt  
à vos dernières actes besoins vous devrez  
vous entendre pour le faire de  
tel idée que vous n'avez pas à perdre plus qu'  
on peut

je ne dirais pas faire que votre  
choix servent comme preuve chez vous  
soit un peu négocier pour le faire au  
plus tôt devant chez vous

j'ai dit que l'ordre étant mon départ  
je pourrai certainement pas venir pourtant alors nous  
nous assister à la réunion chez M<sup>e</sup> le Secrétaire  
faire mieux au fin de compte laisser venir son  
cours à sa portée  
que l'instruction en soit assurée bien à vous  
Cordiallement à vos amis Gaven